



Cotisations pour la saison 2020-2021

Malgré la pandémie due au covid19 et les difficultés financières qui en découlent pour la gestion du club et surtout à cause des mêmes difficultés que vous, joueurs ou parents de joueurs, devez également rencontrer, nous avons décidé de ne pas augmenter les cotisations de la prochaine saison. En échange, dès que les conditions sanitaires nous permettront d'organiser nos manifestations, nous vous demandons d'y participer en nombre ainsi qu'à la vente des différents produits que nous vous proposons chaque année.

CATEGORIES	NIVEAU	DATE DE NAISSANCE	COTISATION
BABYS	U5	2014 - 2015	155 €
JEUNES F/G	U6 - U7 - U8		180 €
JEUNES F/G	U10 à U21		180 €
SENIORS D/H			240 €
SENIORS D/H	UNIQUEMENT	ENTRAINEMENT	110 €

La cotisation à payer est fonction de l'équipe dans laquelle joue votre enfant et pas de son âge.

Réductions : 20 € au total, si 2 membres d'une même famille jouent
 50 € au total, si 3 membres d'une même famille jouent

Modalités : le montant est à payer au compte **IBAN BE48 7512 0776 3027** du club, en mentionnant le Nom, Prénom et l'équipe de votre / vos enfants. La cotisation doit être payée pour le **15 OCTOBRE**, au plus tard.

Si vous souhaitez des dispositions particulières pour le paiement de la cotisation, n'hésitez pas à contacter notre trésorier Réginald GENNEN au 087/89.10.48 ou par mail : bchc.tresorerie@gmail.com

Tout joueur qui n'aura pas payé sa cotisation au 15/10/2020, recevra dans les 15 jours qui suivent un mail de rappel et ne sera plus aligné pour les matchs de son équipe, tant que celle-ci ne sera pas arrivée sur le compte du club. Si un joueur ne paye pas sa cotisation avant la fin de la saison sportive, toute mutation administrative, pour la saison suivante, vers un autre club, sera bloquée jusqu'à la réception du montant dû.

La cotisation couvre l'affiliation à la Fédération, l'assurance contractée pour chaque membre ainsi que les frais de fonctionnement, d'entraîneurs et de coaching. En cas d'accident survenu lors d'un match ou d'un entraînement, l'assurance prend en charge une partie des frais qui ne sont pas remboursés par votre mutuelle ou votre assurance personnelle.

Sur base d'un formulaire obtenu auprès de votre mutuelle et rempli par le secrétariat du club, vous pouvez annuellement retoucher une quote-part forfaitaire de la cotisation.

Des modifications à ce présent document pourraient être apportées en fonction des modalités de déconfinement décidées par le monde politique ou sportif.

POUR LES JOUEURS F/G AGES DE MOINS DE 12 ANS

Pour chaque enfant n'ayant pas atteint l'âge de 12 ans à la date du paiement de sa cotisation, le club remettra aux parents une attestation ONE en matière de frais de garde. Cette attestation devra être jointe à votre déclaration fiscale annuelle et vous permettra de bénéficier d'une réduction d'impôt qui s'élève à 45 % du montant de la cotisation.

Cette nouvelle réduction sera également valable pour les joueurs de moins de 12 ans affiliés au RBCHC et qui s'acquitteront des frais d'inscription aux différents stages organisés par notre club.

Information: la recette globale des cotisations ne représente que 35 % des frais de fonctionnement du club pour toute une saison. Les autres activités, telles que la tenue du bar pendant les matchs, le souper annuel, la St Nicolas, la vente de vin, l'opération 1.000 boulettes, les tournois et toutes les organisations extra-sportives doivent nous permettre d'apurer les 65 % restants.

Pour nous aider à clôturer la saison 2020-2021 en équilibre financier, nous devons pouvoir compter sur votre implication dans toutes nos manifestations.

Le C.A. du Royal Basket Club Henri-Chapelle vous souhaite une excellente saison 2020-2021.